

LIVRET PÉDAGOGIQUE

D'É=À=
FORMULES
CONTRE LES
STÉRÉOTYPES



**« D'égal à égale : formules
contre les stéréotypes »**

Association A.D.E.J.

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
5, cours Joseph Thierry - 13001 Marseille – Tél : 04.86.77.65.44 – Fax : 04.91.50.87.81
www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

BD : Écoliers

➤ Problématique

Cette animation propose de comprendre l'égalité entre les hommes et les femmes, et les idées reçues qui influencent les pratiques inégalitaires entre les deux sexes. Le but est de lutter contre les stéréotypes qui sont souvent sous-entendus dans notre société. Il est important d'en prendre conscience dès le plus jeune âge. Cette animation propose à travers un petit quiz d'expliquer aux enfants qu'aucune activité n'est spécifique à un sexe en particulier.

➤ Définitions

Parité

Égalité de représentation des hommes et des femmes en politique. En France, la révision constitutionnelle du 28 juin 1999, modifiant les articles 3 et 4 de la Constitution de 1958, a officiellement instauré la parité, et celle-ci a été mise en œuvre pour la première fois lors des élections municipales de mars 2001, pour les communes de plus de 3 500 habitants. Article 1er de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Discrimination

C'est le fait de refuser un droit à quelqu'un en raison d'une différence. Il existe plusieurs critères qui sont définis par la loi. Les discriminations peuvent porter sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Sexisme

Préjugé fondé sur la discrimination des sexes, impliquant un ensemble d'attitudes et de comportements qui nient le droit à la liberté et à l'égalité de toute personne humaine.

Autorité parentale

L'autorité parentale est définie selon l'article 371-1 du code civil. L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Association A.D.E.J.

Le droit à l'instruction

L'article L131-1 du Code de l'éducation précise que l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, âgés de 6 à 16 ans, français et étrangers. L'instruction est obligatoire mais pas la scolarisation, c'est-à-dire que les parents peuvent choisir d'inscrire leur enfant dans un établissement scolaire public ou privé, ou se charger eux-mêmes de son instruction. Dans ce dernier cas, ils le déclarent au maire et au directeur académique des services de l'Éducation nationale ; cette déclaration est à effectuer chaque année.

➤ Textes de loi

→ **Préambule de la Constitution de 1946** : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

→ **Article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958** : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

→ **Article 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950** : Interdiction de discrimination :

« La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

→ **Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes** : c'est le premier texte de loi à aborder l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions (égalité professionnelle, lutte contre la précarité spécifique des femmes, protection des femmes contre les violences, image des femmes dans les médias, parité en politique et dans les responsabilités sociales et professionnelles).

→ **La loi du 3 août 2018** renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

L'article 621-1 du Code pénal réprime les outrages sexistes.

Le délai de prescription des infractions prévues à l'article 706-47 du Code procédure pénale, dès lors qu'elles sont commises sur des mineurs, est allongé à trente ans à compter de leur majorité.

➤ Thématiques à aborder

Genre

Genre : C'est une construction sociale, et il se distingue du sexe qui est une différence biologique. Ainsi, le sexe d'une personne est déterminé par son code génétique, alors que son genre est construit, influencé par son environnement (l'éducation qu'elle a reçue, les interactions qu'elle a eues pendant son développement avec sa famille, des tiers...)

Le genre est issu de l'anglais « gender », il s'agit d'un concept sociologique. Il se traduit comme étant les rapports sociaux-culturels construits entre les hommes et les femmes. Lorsque l'on parle de genre, on parle du sexe social, construit socialement par la société et qui induit certains comportements ou certaines attitudes.

Le genre est une notion qui fait référence à une construction politique et sociale de la différence des sexes. Il s'agit donc d'une classification sociale et culturelle entre masculin et féminin.

Le concept du genre sous-entend que le rapport entre femmes et hommes est construit par l'ensemble du processus de socialisation.

Pour reprendre Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient ».

Dans cette conception, on ne parle pas de déterminisme biologique mais de construction sociale.

Les relations de genre sont dynamiques et non pas fixes, elles sont variables et peuvent se transformer, évoluer, s'inscrire dans les changements économiques, sociaux et religieux, ainsi que des coutumes, des lois, de la classe sociale, de l'ethnie et de préjugés individuels ou institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés.

Égalité

Définition de l'égalité : lien avec le droit des femmes.

Le principe d'égalité est inscrit dans la Constitution, il est un principe fondamental de la République.

Constitution : ensemble des lois fondamentales qui régissent l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics, et qui constituent la loi suprême d'un État.

Le droit des femmes exprime deux types de revendications : d'une part, l'accession aux droits reconnus pour les hommes et l'égalité des sexes ; d'autre part, la reconnaissance juridique de certains droits spécifiques à la condition des femmes.

1944 : Les femmes obtiennent le droit de voter et d'être élues (ordonnance du 21 avril 1944), exercé, pour la première fois, en avril 1945, aux élections municipales.

1946 : Le préambule de la Constitution énonce que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

1985 : Loi qui consacre l'égalité entre les époux — alors qu'auparavant, le mari pouvait gérer seul les biens de la communauté.

1983-1984 : L'égalité des sexes dans la fonction publique est définitivement affirmée par le statut général des fonctionnaires.

1983 : Le droit français élève en interdiction la discrimination fondée sur le sexe en matière de recrutement et de déroulement des carrières.

1967 : Loi sur le droit à la contraception.

1975 : Loi Veil sur le droit à l'avortement.

1993 : Loi qui élève en délit l'obstacle à l'avortement.

2002 : Création du congé paternité.

2006 : Mariage autorisé à 18 ans minimum pour l'homme et la femme.

2013 : Loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

2014 : Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2018 : Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Stéréotypes concernant les relations filles/garçons

Un stéréotype est une opinion toute faite basée sur une idée non fondée ; idée reçue habituellement admise et véhiculée. Image simpliste, cliché qu'on rapporte à une catégorie de personnes, une institution ou une culture (du grec stereos, solide, et typos, la marque).

Si la notion de stéréotype est généralement utilisée négativement pour dénoncer une idée reçue et fautive qui fait obstacle à la connaissance véritable, la constitution des stéréotypes est certainement une activité essentielle et primordiale de l'esprit humain.

La persistance de stéréotypes dans les sociétés modernes, en particulier de ceux qui se réfèrent aux caractéristiques ethniques ou au statut de l'étranger et induisent des attitudes racistes et xénophobes, témoigne de la difficulté qui existe aujourd'hui encore pour faire admettre une idée non stéréotypée de l'Homme, dont la liberté et l'identité singulière ne se laissent pas enfermer dans des catégories toutes faites.